

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4145 - Mardi 14 Juin 2022 - Prix : 200 Fc

BARREAU DE MORONI/AFFAIRE ME IDRISSE :

Le Conseil de l'ordre tient tête au parquet



FAIT DIVERS

Ali Youssouf, agressé il a failli perdre sa vie

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Juin 2022**

Lever du soleil:

06h 23mn

Coucher du soleil:

117h 49mn

Fadjr : **05h 12mn**

Dhouhr : **12h 10mn**

Ansr : **15h 04mn**

Maghrib: **17h 52mn**

Incha: **19h 06mn**



COMORES TÉLÉCOM

Chamssoudine Soulé : "Ils ne seront pas suspendus, mais détachés vers une autre société"

La société nationale de télécommunication Comores-Telecom, met les points sur les i. Dans une conférence de presse le jeudi 9 juin dernier, le conseiller financier de ladite société Chamssoudine Soulé a parlé d'un détachement des agents dans une autre société et non une suspension. Une stratégie de désengorgement de l'entreprise publique sans pour autant perdre ces employés.

Après 48 heures de bras de fer entre le personnel et Comores-Telecom, la direction tente d'éclaircir les choses. Ce jeudi 9 juin, la société a convié la presse pour expliquer ce qu'il s'est passé. Le conseiller financier de ladite société Chamssoudine Soulé parle d'un détachement des agents vers une autre société, « société multiservice des Comores » et non

une suspension. Une stratégie visant à désengorger la société sans pour autant perdre ces employés. « Cela, suite à une enquête qui a été faite par la Banque Mondiale en 2019. Elle nous a recommandé de réduire le personnel sinon la société fera une chute économique car la société compte 2 400 agents », explique-t-il. Selon lui, la société compte détacher 410 agents dans cette société dite « société multiservice ». « Le directeur général a dit qu'il ne peut pas licencier 410 agents. Il faut trouver une solution, pour ne pas mettre ces employés dehors sans emploi. D'où l'idée de créer cette société multiservice des Comores, pour désengorger Comores Telecom afin de la sauver et sans pourtant autant perdre ces employés », se justifie celui qui représente le directeur général.

Selon lui, le planning de détachement a été mis en cours et il y a

eu pas mal de concertation avec les agents de sécurité et de ménage. « Le directeur a ordonné les cadres de la société d'aller échanger avec les concernés afin de sensibiliser et également de reprendre ces recommandations. On a monté une commission comprenant le chef du personnel et le secrétaire général du syndicat des agents de la société, chargée de faire les rencontres avec les agents dans les trois îles. Mais, il y a eu un malentendu et surtout le retrait de ces agents dans le circuit de pointage. Ce qui a causé les tractations de 48 heures avec la direction », dit-il.

« En effet, le mercredi 08 juin nous avons eu une longue discussion avec les représentants du personnel. Comme vous le savez on est parvenu à une issue. Les deux parties ont donné ces recommandations. Nous avons proposé de signer



une convention, mais ils ont demandé 6 mois pour lire la charte. On s'est mis d'accord pour deux mois c'est-à-dire juin et juillet. Après nous allons voir ensemble, afin de

lancer le programme. Il faut savoir que cette « société multiservice des Comores » aura aussi des cadres de Comores Telecom.

Nassuf Ben Amad

FAIT DIVERS

Ali Youssef, agressé il a failli perdre sa vie

Dans la nuit du samedi au dimanche 12 juin, Ali Youssef a été agressé physiquement par des malfaiteurs cagoulés. Ces derniers lui ont demandé de l'argent sinon ils allaient le tuer. Heureusement, qu'il y avait 39 000 fc dans sa poche, ce qui lui a sauvé la vie.

Qui croirait assister à une telle scène digne d'un film d'action. Ce que le chauffeur de bus Ali Youssef de Mvuni Bambao a subi la nuit du samedi au dimanche 12 juin, fait peur. Un vrai cauchemar. Les actes abominables prennent l'ampleur dans le pays et personne n'est à l'abri. Un groupe de bandits cagoulés menace les gens de les tuer si on ne leur donne pas de l'argent. Ces individus non

encore identifiés commencent leurs opérations de à partir de 2 heures du matin. Dans la nuit du samedi au dimanche 12 juin, Ali Youssef a été agressé physiquement par des malfaiteurs cagoulés. Ces derniers lui ont demandé de l'argent sinon ils vont le tuer. Heureusement, qu'il avait 38 000 fc dans sa poche, ce qui lui a sauvé la vie. Mais ces derniers ont cassé les vitres de sa voiture.

« Comme d'habitude, c'est moi qui amène le groupe de Salim Ali Amir dans les concerts. Ce samedi 11 juin, je les ai amenés à Mitsmiouli. Quand le Toirab est fini, nous avons repris la route, pour rentrer. De Mitsmiouli à Moroni, on n'a eu aucun problème. J'ai déposé Salim à Badjanani avec

d'autres musiciens. Puis j'ai continué la route pour déposer deux autres à Zilimadjou dont une femme qui s'appelle Mariama. Arrivant à la mosquée « Masdjid Koudra », la route a été barrée. Je me suis arrêté, pour savoir pourquoi la route est barrée. C'est là que j'ai vu des gens sortir d'un coin cagoulés avec des armes blanches. Je leur ai demandé si ça va, ils ont répondu non, nous voulons de l'argent sinon on te tue », raconte Ali Youssef.

Et d'enchaîner : « Si tu ne nous donne pas des sous, nous te tuons et détruisons ta voiture. Je n'ai pas d'argent, j'ai juste 1000 fc. Donne ça d'abord, alors j'ai donné mais, ça n'a pas suffi. L'autre m'a tenu la main, me disant rajoute encore. Ils ont commencé à me fouiller dans

les poches. Ils ont trouvé mes 38 000 fc, et les ont pris. Quand ils ont pris mon argent, l'autre a dit laisse le partir c'est bon. Je démarrais la voiture, en me menaçant de partir vite sinon ils vont abimer ma voiture. Après ils ont compté 1 jusqu'à 3, en lançant des cailloux, qui ont cassé les vitres de derrière. Je fais quelques manœuvres pour mes sauver, arrivant à la poste de Zilimadjou la route a été encore barricadée. J'ai pris la route de Fundi Djelani jusqu'à la police nationale, j'ai frappé la porte et personne ne m'a répondu. C'était déjà 3 heures 30 ».

Après la police nationale, il s'est rendu à la gendarmerie nationale et leur a expliqué ce qui s'est passé. « Ils sont tout de suite partis sur les

lieux de la scène mais ils n'ont pas trouvé ces bandits, poursuit-il. Aujourd'hui, ma peur, ce n'est pas ce qui s'est passé mais ce que va se passer dans les jours à venir. Ça craint ». Ce dernier montre que ce n'est pas la première qu'une telle scène ne se reproduit. « Le samedi passé, mon beau frère Hadad est parti dans un Toirab à Mbandjini. Arrivé à Kafoumi, il y avait une voiture devant lui, on lui a barré la route. Toujours le même scénario : ils demandaient de l'argent. Il n'avait rien, mais, on l'a tabassé avec des pointes américaines. Ils ont pris son téléphone », rappelle-t-il, tout en lançant un cri d'alarme contre l'insécurité.

Nassuf Ben Amad

VACCINATION PFIZER :

Encore trois jours de rattrapage

Encore des efforts à fournir sur la campagne vaccinale. Et pour réussir à vacciner les 34.458 enfants restantes, le ministère de la santé prolonge la vaccination pour encore trois jours, soit du lundi 13 au mercredi 15 juin.

Devant la presse, samedi 11 juin dernier, la ministre de la santé a fait le point de la campagne de vaccination juvénile lancée le 16 mai dernier. Selon Loub Yakouti Attoumani, sur 113.716 enfants de 12-17 ans à vacciner, 79.258 ont répondu à l'appel, soit 69,7% avec des disparités spécifiques par île. En 25 jours de campagne, l'île de Mohéli arrive en tête

avec 86,7% suivi d'Anjouan avec 81,7 % et Ngazidja demeure le mauvais élève avec seulement 54,6%.

Face à un chiffre qui n'est pas encore satisfaisant, la vaccination est donc prolongée de trois jours, du lundi 13 juin au mercredi 15 juin,

pour atteindre l'objectif fixé. « Je salue les efforts qui ont été déployés par la population et les équipes de la vaccination durant cette période de campagne. Nous allons devoir prolonger encore la vaccination pour trois jours. Et de ce fait, une note du ministère de l'éducation sera adressée aux chefs d'établissement indiquant la prolongation de 3 jours. Elle recommande d'informer les parents d'élèves qui ne souhaitent pas donner leur consentement d'être présents à l'établissement lundi. A défaut, le consentement sera considéré comme acquis », indique-t-elle, avant d'appeler l'implication de tout un chacun.

Rappelons que lors d'une

décente sur le terrain à Anjouan et à Mohéli, du 26 mai au 2 juin 2022 pour superviser les équipes sur place, la ministre de santé Loub Yakouti Attoumane avait félicité l'engouement dans les écoles tout comme dans les sites de vaccination. Cette dernière avait profité de l'occasion pour rencontrer les parents qui se sont présentés aux côtés de leurs enfants pour recevoir le vaccin et de servir de relais pour sensibiliser davantage d'enfants et parents pour le bon déroulement de la campagne. Un message qu'elle réitère aujourd'hui.

Andjouza Abouheir



BARREAU DE MORONI/AFFAIRE ME IDRISSE :

Le Conseil de l'ordre tient tête au parquet

Le Conseil de l'ordre du barreau de Moroni refuse de recevoir une requête émanant du parquet général près de la Cour d'appel de Moroni, demandant de statuer sur le cas de Me Idrisse Mze Mogni, interdit d'exercer après avoir traité le procureur de la République de « petit procureur ». Le Conseil pose un préalable pour recevoir la requête : la levée des sanctions qui pèsent sur Me Idrisse.

La grève des avocats de Moroni déclenchée depuis vendredi dernier ne faiblit

pas. Le Conseil de l'ordre du Barreau de Moroni refuse de recevoir une requête émanant du parquet général près de la Cour d'appel de Moroni, demandant de statuer sur le cas de Me Idrisse Mze Mogni, interdit d'exercer après avoir traité le procureur de la République de « petit procureur ». Pour accepter de recevoir cette requête le Conseil pose un préalable : la levée de l'interdiction d'exercer qui pèse sur leur confrère, une décision qui, estiment les avocats, ne relèvent pas des compétences de ceux qui l'ont prise à savoir la Cour d'appel, le

parquet général, le parquet de la République ainsi que le Tribunal.

« Nous n'allons pas accepter leur requête », ont tranché les avocats à l'issue d'une assemblée générale tenue samedi. Selon notre interlocuteur, si le parquet et les autres instances ayant interdit à Me Idrisse d'exercer souhaitent saisir le Conseil, « ils doivent d'abord lever la sanction sinon nous n'allons pas examiner leur requête ». Un sit-in est prévu ce matin au tribunal de Moroni. Le but, « faire entendre nos revendications ». Hormis la réintégration de leur confrère, les avocats

luttent également « pour rétablir la considération et le respect pour la profession ».

Pour rappel, Me Idriss Mze Mogni est privé de plaidoirie. En effet, au cours du procès Faina le 23 mai dernier, il avait traité le procureur de la République de « petit procureur ». Celui-ci lui avait interdit de réciter des versets coraniques dans sa plaidoirie. « L'avocat Me Idrisse Mze Mogne est privé de faire des observations et plaidoiries auprès des juridictions et cabinets des juges jusqu'à nouvel ordre », peut-on lire dans le procès-verbal

issu d'une réunion tenue le 2 juin à Moroni par la Cour d'appel, le parquet général, le parquet de la République et le Tribunal. En réaction à cette interdiction d'exercer, tous les avocats du Barreau de Moroni ont, dans un premier temps, amorcé une grève de 48h depuis vendredi. N'ayant toujours pas obtenu gain de cause, la grève ne peut qu'être prolongée.

Andjouza Abouheir

JOURNÉE DE LA TORTUE MARINE

Vers la création d'une brigade contre le braconnage de tortue marine

La 25ème édition de la journée nationale de la tortue marine a été célébrée ce samedi 11 juin à Itsamia. Plusieurs autorités gouvernementales et insulaires ont pris part à l'événement. Une occasion pour les défenseurs de l'environnement de sensibiliser la population sur l'importance de la protection des tortues marines.

Le chef de l'État Azali Assoumani et plusieurs autorités nationales et insulaires se trouvaient ce samedi 11 juin à Itsamia Mohéli pour la fête de la tortue marine. Les festivités ont commencé comme d'habitude une journée avant et vont se poursuivre pendant une semaine. C'est une journée célébrée en principe le 28 mai de chaque année, mais pour des raisons d'agenda du chef de l'État, elle a été repoussée tout comme ces dernières années pour d'autres aléas et deux ans sans célébration pour cause de pandémie covid-19.

La célébration de cette fête de la tortue marine est presque devenue

coutumière par la population locale et l'ensemble des mohéliens. Des élèves de différentes écoles de l'île et des citoyens venant des quatre coins de l'île. Après la lecture du saint Coran suivi du mot de bienvenue du maire de la commune de Djando, le président de l'ADSEI (Association pour le développement socio-économique d'Itsamia) a saisi cette occasion pour faire un rappel sur l'évolution de la situation de la tortue marine à Itsamia.

Ce village longtemps isolé est resté un conservatoire de la tradition. Le mode de vie traditionnel et son enclavement pendant plusieurs années ont contribué à préserver un environnement naturel. Dans ce contexte, les plages du village sont restées des sites de ponte privilégiés pour les tortues vertes. « Itsamia accueille chaque année près de 31.000 femelles de tortues. C'est l'un des plus importants sites de ponte de tortue dans le Sud Ouest de l'Océan Indien. Le seul site de ponte au monde habité. Mais cette richesse subit une forte menace. Rien que

l'année dernière, plus d'une dizaine d'embarcations motorisées ont été repérées dont certaines interceptées par nos écogardes » déplore Anrifoudine Hamza le président de l'ADSEI. La surveillance de la tortue doit donc être renforcée pour assurer une meilleure conservation de cette espèce.

La tortue a évolué avec les changements économiques, sociaux et culturels. Les habitants d'Itsamia, conscients de l'importance de préserver leurs richesses naturelles, considèrent madame la tortue comme leur propre sœur. Créée en 1991 l'ADSEI s'engage activement dans la gestion durable des ressources naturelles afin de permettre le développement socio-économique du village.

En partenariat avec le Parc National de Mohéli, l'association a mis en place la surveillance des plages de pontes par les éco-gardes et les villageois bénévoles afin de lutter contre le braconnage. Le chef de l'État Azali Assoumani annonce la création d'une brigade spécifique



pour la protection des tortues marines à Itsamia puisque « ce village est classé dans le Réseau international de la conservation de la tortue marine par les pays Africains et asiatiques de l'océan Indien (IOSEA) qui militent pour la protection de la tortue ».

Après le classement de Mohéli comme réserve de biosphère mondiale par l'UNESCO, « nous avons

encore trouvé une aubaine qui nécessite toute l'attention de chacun pour honorer ce titre. Il faut mettre en valeur les belles plages de Mohéli, et accroître l'aspect des espèces végétales et animales. Nous allons faire de la lutte contre le braconnage des tortues notre priorité» a promis le président Azali Assoumani.

Riwad

PROGRAMME MANDELA WASHINGTON FELLOWSHIP FOR YOUNG AFRICAN :

Trois jeunes comoriens sélectionnés

Trois jeunes comoriens participent au programme Mandela Washington Fellowship for Young African Leaders pour 2022. Il s'agit de Mohamed El-Baz Abdallah, Antuf Soule Mhoudine et Aicha Abdourahim.

Une bonne nouvelle est parue le 10 juin dernier, dans un communiqué de presse de l'ambassade des États-Unis à Antananarivo. Trois jeunes comoriens leaders âgés de 25 à 35 ans vont participer au programme Mandela Washington fellowship for Young African Leaders pour 2022. Il s'agit de Mohamed El-Baz Abdallah qui renforcera son leadership en gestion publique à l'Université de Syracuse, Antuf Soule Mhoudine en matière d'engagement civique à l'Université d'Indiana et la jeune Aicha

Abdourahim qui va développer son leadership dans le domaine des affaires. Ils ont quitté les Comores le

7 juin 2022 pour rejoindre les États-Unis pour des formations de six semaines au cours desquelles ils



vont renforcer leurs compétences en leadership par le biais d'études académiques, d'ateliers, de mentorat, de mise en réseau avec des leaders américains et de collaboration avec des membres de la communauté locale. Cette année, environ 27 établissements d'enseignement américains dans 20 États et le District de Columbia accueilleront les formations pour environ 700 participants de toute l'Afrique subsaharienne.

Après ces formations, les participants rejoindront un sommet virtuel. Jusqu'à 100 participants sélectionnés par concours, dont deux Comoriens, s'engageront virtuellement dans un développement professionnel avec des organisations américaines des secteurs public, privé ou à but non lucratif. A leur retour, les participants peuvent participer aux activités regroupant tous

les anciens participants pour renforcer leurs compétences professionnelles et leurs réseaux.

Pour rappel, ce programme est lancé en 2014, il est un programme phare de la Young African Leaders Initiative (YALI) et incarne l'engagement des États-Unis à investir dans l'avenir de l'Afrique. Yali a été créée en 2010 et soutient les jeunes Africains qui stimulent la croissance économique et la prospérité, renforcent la gouvernance démocratique et améliorent la paix et la sécurité à travers l'Afrique. Près de 5100 jeunes leaders de tous les pays d'Afrique subsaharienne dont 21 Comoriens ont participé au YALI Mandela Washington Fellowship, depuis 2014.

Andjouza Abouheir



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture

Direction Générale de la Maison de l'emploi

Projet FACILITE EMPLOI

Appel à projets à destination des organisations de la société civile (OSC)

Pour la réalisation d'initiatives ayant pour objectif la création et la consolidation d'activités professionnelles en milieu rural à financer par la Facilité Emploi

L'Union des Comores et l'AFD ont signé une convention de financement qui comporte une Facilité en subvention à destination des OSC, mobilisable par réponse à des lignes directrices de projets visant la création et la consolidation d'emplois en milieu rural. Ces lignes directrices sont élaborées par la Maison de l'Emploi et adressées aux OSC sous la forme du présent Appel à projets. Les objectifs principaux de la Facilité sont déclinés selon deux axes :

Axe 1 : Améliorer l'autosuffisance alimentaire durable, par l'augmentation des revenus de la population rurale en réduisant la dépendance alimentaire vis-à-vis des importations et en préservant la biodiversité ;

Axe 2 : Soutenir la création de services en milieu rural, par le développement d'une activité professionnelle durable, individuelle ou salariée, en structurant une offre de services non agricoles en milieu rural.

Les OSC auront pour objet de concevoir des projets s'inscrivant dans le cadre de ces deux axes prioritaires pour la promotion d'activités en milieu rural. Elles devront produire les informations démontrant qu'elles sont qualifiées et expérimentées pour réaliser les présents services et qu'elles ont une capacité de gestion administrative et financière.

1. Critères d'éligibilité

Pour être éligible le porteur de projet doit :

- Être une OSC à but non-lucratif (ou groupement d'OSC, avec chef de file désigné).
- Présenter un projet associant d'autres OSC ou des acteurs publics et/ou privés (chambre de commerce, incubateurs, coopératives, collectivités territoriales, CRDE, etc.) ;
- Être enregistrée aux Comores depuis plus de 2 ans ;
- Justifier l'opérationnalité des organes statutaires (procès-verbaux des réunions d'Assemblée générale ou du Conseil d'administration) ;
- Disposer d'un budget annuel moyen (calculé sur la moyenne des 3 dernières années) représentant au minimum :
 - 50% du budget annuel moyen du projet pour une subvention dont le montant demandé est supérieur à 50 millions KMF ;
 - 30% du budget annuel moyen du projet pour une subvention dont le montant demandé est inférieur ou égal à 50 millions KMF.

Pour être éligible la proposition de projet doit :

- Comporter une durée comprise entre 12 et 24 mois ;
- S'inscrire dans le champ d'intervention du projet Facilité Emploi, notamment en ciblant les jeunes et/ou les femmes et en intervenant en zone rurale ;
- Solliciter un financement compris entre 20 millions KMF et 100 millions KMF ;
- Intégrer un cofinancement de la structure à hauteur de 7% minimum du montant du projet.

2. Les lots

Les secteurs porteurs suivants ont été retenus comme domaines prioritaires d'intervention et peuvent être subventionnés par la Facilité selon une répartition par lots :

- Lot 1 – Solutions écologiques et résilientes, pour l'insertion et la création d'emplois
- Lot 2 – Services non-agricoles en milieu rural
- Lot 3 – Appui technique et financier aux porteurs de projets/entrepreneurs individuels

neurs individuels

3. Dossier de candidature

Les pièces requises sont les suivantes :

- Les propositions de projet suivant le modèle de présentation (note d'intention) ;
- Les documents légaux, administratifs et financiers suivants (copies certifiées conformes à l'original, par un représentant habilité de l'OSC) :
 - Procès-verbal de nomination du/de la Président(e), rendu par l'organe délibérant de l'OSC daté et signé ;
 - La composition validée par l'OSC du conseil d'administration et/ou du bureau (si pas de CA) ;
 - La copie de la pièce d'identité du représentant légal, du président du CA et du trésorier (ou assimilés) ;
 - Les statuts datés, signés et certifiés – et une attestation certifiant qu'il s'agit bien de la dernière version en date ;
 - L'acte d'immatriculation ou d'enregistrement de l'OSC (déclaration d'enregistrement) daté ;
 - La liste des contributeurs privés participant à plus de 5% aux ressources de l'OSC et/ou au projet proposé ;
 - Les derniers comptes certifiés, ou à défaut les derniers comptes validés par l'organe délibérant de l'OSC – assortis du procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés et une attestation certifiant que l'OSC n'est pas tenue, en vertu de la législation applicable aux Comores, de produire des comptes certifiés.

4. Candidature

Les OSC intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat.faciliteemploi@gmail.com

Les OSC souhaitant déposer un dossier devront impérativement retirer les lignes directrices de cet appel à projets auprès du bureau de l'UGP Facilité Emploi (remise sur clé USB) ou par voie électronique après demande par email adressée à l'adresse: secretariat.faciliteemploi@gmail.com (réponse sous 48h hors jours non-ouvrés).

Les propositions de projets, sous la forme d'une note d'intention, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 15 juillet 2022 à 16h à l'attention de :

M. Hassani MALIK, Coordinateur du Projet FACILITE EMPLOI
Maison de l'Emploi- boulevard de Strasbourg - Moroni Union des Comores
Tél : +269 3372476 / Mail : secretariat.faciliteemploi@gmail.com

En objet : « **FACILITE EMPLOI : Appel à projets à destination des organisations de la société civile (OSC)** »

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écarté.

5.6. Réunions d'information

Des séances de présentation de l'appel à projets (lignes directrices, modèles de document) seront organisées à la Grande Comore (17 juin), à Mohéli (22 juin) et à Anjouan (22 juin). A cet effet les OSC intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat de la Facilité Emploi à l'adresse : secretariat.faciliteemploi@gmail.com